

Pour la libération de Christophe Gleizes, journaliste qui n'a fait que son métier



Le 3 décembre 2025, la cour d'appel de Tizi-Ouzou examinera le dossier de Christophe Gleizes, journaliste français spécialisé dans le football, condamné en première instance à sept ans de prison ferme. Les faits qui lui sont notamment reprochés : avoir été en contact avec un dirigeant de la Jeunesse sportive de Kabylie dans le cadre de son travail pour les magazines So Foot et Society. Un acte journalistique qualifié d'«apologie du terrorisme» par les autorités algériennes.

Christophe Gleizes est journaliste. Cela suffit. Lorsqu'un journaliste est emprisonné pour avoir exercé son métier, qu'il travaille pour la presse quotidienne, un magazine, un média en ligne, nous devons tous nous mobiliser.

Le principe est simple : interviewer une source ne peut constituer un délit. Le journalisme consiste à recueillir des informations, y compris auprès de personnes ou d'organisations controversées. Qualifier cette démarche d'«apologie du terrorisme» revient à nier la nature même du métier et à menacer la liberté d'informer, garantie par les conventions internationales. Un reporter qui interroge un responsable sportif n'est pas complice de ses positions : il fait son travail.

Les relations entre la France et l'Algérie traversent une période difficile. Mais les tensions diplomatiques ne doivent jamais se traduire par l'emprisonnement, notamment de journalistes. La liberté de la presse ne peut être prise en otage. Nous appelons au respect du droit d'informer, indépendamment des contextes politiques, et à ce que les procédures judiciaires garantissent un examen équitable et impartial des faits. Le 3 décembre, la cour d'appel aura l'occasion de reconnaître que Christophe Gleizes n'a commis aucun crime. Nous espérons qu'il pourra retrouver ses proches et reprendre son travail.

Au-delà de ce cas, nous rappelons notre engagement constant en faveur de tous les journalistes emprisonnés dans le monde. Aujourd'hui, la profession se tient aux côtés de Christophe Gleizes, journaliste. Elle attend du gouvernement français qu'il fasse de ce dossier une priorité de ses échanges avec les autorités algériennes, et elle espère que la cour d'appel reconnaîtra le 3 décembre ce que nous savons tous : Christophe Gleizes n'a fait que son métier.

Paris, le 26 novembre 2025

SIGNATAIRES : Alliance de la presse d'information générale, Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS), Syndicat des Éditeurs de la presse magazine (SEPM), Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (Spiil), Reporters sans frontières (RSF), Syndicat national des journalistes (SNJ), Fasap-FO, CFDT-Journalistes, SNJ-CGT, Société des Journalistes et du Personnel de Libération (SJPL), SDJ de RFI, SDJ d'Arrêt sur images, SDJ de RMC, SDJ du Groupe Profession Santé, Société des rédacteurs du Monde, SDJ du Nouvel Obs, SDJ des Sports de France Télévisions, SDJ de Mediapart, SDJ de la Tribune, SDJ de franceinfo numérique, SDJ de BFMTV, SDJ de Challenges, SDJ de Radio France, SDJ de France 3 rédaction nationale, SDJ de FranceTV Rédaction Nationale, SDJ de L'Équipe.